

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

XV^e L É G I S L A T U R E

Proposition de résolution
au titre de l'article 34-1
de la Constitution
n° 4578

**Engagement de
la France pour le
renforcement d'une
action internationale
de lutte contre la
pollution plastique**

OCTOBRE 2021

Philippe Bolo

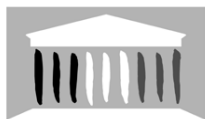
et plusieurs de ses collègues

Députés

DOCUMENTS L É G I S L A T I F S

www.assemblee-nationale.fr





N° 4578

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 octobre 2021.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*relative à l'engagement de la France pour le renforcement
d'une action internationale de lutte contre la pollution plastique,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Philippe BOLO, Guy BRICOUT, Gérard LESEUL, Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE, Maina SAGE, Michel VIALAY, Hubert WULFRANC et des membres du groupe La République en Marche⁽¹⁾ et apparenté⁽²⁾, Mouvement Démocrate⁽³⁾ et Démocrates apparentés⁽⁴⁾, Agir ensemble⁽⁵⁾, Les Républicains⁽⁶⁾ et apparentés⁽⁷⁾, Gauche Démocrate et Républicaine⁽⁸⁾, UDI et Indépendants⁽⁹⁾, Libertés et Territoires⁽¹⁰⁾, Socialistes et apparentés⁽¹¹⁾

députés.

(1) *Mesdames et Messieurs* : Caroline Abadie, Damien Adam, Lénaïck Adam, Saïd Ahamada, Éric Alauzet, Ramlati Ali, Aude Amadou, Patrice Anato, Pieyre-Alexandre Anglade, Jean-Philippe Ardouin, Christophe Arend, Stéphanie Atger, Laetitia Avia, Florian Bachelier, Didier Baichère, Françoise Ballet-Blu, Frédéric Barbier, Xavier Batut, Sophie Beaudouin-Hubiere, Belkhir Belhaddad, Aurore Bergé, Hervé Berville, Grégory Besson-Moreau, Barbara Bessot Ballot, Anne Blanc, Yves Blein, Pascal Bois, Bruno Bonnell, Aude Bono-Vandorme, Julien Borowczyk, Éric Bothorel, Claire Bouchet, Florent

Boudié, Bertrand Bouyx, Pascale Boyer, Yaël Braun-Pivet, Jean-Jacques Bridey, Anne Brugnara, Danielle Brulebois, Anne-France Brunet, Stéphane Buchou, Carole Bureau-Bonnard, Pierre Cabaré, Céline Calvez, Christophe Castaner, Anne-Laure Cattelot, Lionel Causse, Danièle Cazarian, Jean-René Cazeneuve, Sébastien Cazenove, Anthony Cellier, Émilie Chalas, Philippe Chalumeau, Sylvie Charrière, Fannette Charvier, Philippe Chassaing, Stéphane Claireaux, Mireille Clapot, Christine Cloarec-Le Nabour, Jean-Charles Colas-Roy, Fabienne Colboc, François Cormier-Bouligeon, Bérangère Couillard, Dominique Da Silva, Olivier Damaisin, Yves Daniel, Catherine Daufès-Roux, Dominique David, Typhanie Degois, Marc Delatte, Cécile Delpirou, Michel Delpon, Nicolas Démoulin, Frédéric Descrozaille, Christophe Di Pompeo, Benjamin Dirx, Stéphanie Do, Loïc Dombrevail, Jacqueline Dubois, Christelle Dubos, Coralie Dubost, Nicole Dubré-Chirat, Audrey Dufeu, Françoise Dumas, Stella Dupont, Jean-François Eliaou, Sophie Errante, Catherine Fabre, Valéria Faure-Muntian, Jean-Michel Fauvergue, Richard Ferrand, Jean-Marie Fiévet, Alexandre Freschi, Jean-Luc Fugit, Camille Galliard-Minier, Raphaël Gauvain, Laurence Gayte, Anne Genetet, Raphaël Gérard, Séverine Gipson, Éric Girardin, Olga Givernet, Valérie Gomez-Bassac, Guillaume Gouffier-Cha, Fabien Gouttefarde, Carole Grandjean, Florence Granjus, Romain Grau, Émilie Guerel, Stanislas Guerini, Marie Guévenoux, Véronique Hammerer, Yannick Haury, Christine Hennion, Pierre Henriët, Danièle Hérin, Alexandre Holroyd, Sacha Houlié, Monique Iborra, Jean-Michel Jacques, Caroline Janvier, François Jolivet, Catherine Kamowski, Guillaume Kasbarian, Yannick Kerlogot, Fadila Khattabi, Anissa Khedher, Rodrigue Kokouendo, Jacques Krabal, Sonia Krimi, Daniel Labaronne, Amal-Amélia Lakrafi, Anne-Christine Lang, Frédérique Lardet, Michel Lauzzana, Célia de Lavergne, Marie Lebec, Gaël Le Bohec, Jean-Claude Leclabart, Christophe Leclercq, Sandrine Le Feu, Didier Le Gac, Gilles Le Gendre, Martine Leguille-Balloy, Christophe Lejeune, Annaïg Le Meur, Marion Lenne, Nicole Le Peih, Roland Lescure, Fabrice Le Vigoureux, Monique Limon, Richard Lioger, Brigitte Liso, Marie-Ange Magne, Mounir Mahjoubi, Sylvain Maillard, Laurence Maillart-Méhaignerie, Jacques Maire, Jacqueline Maquet, Jacques Marilossian, Sandra Marsaud, Didier Martin, Denis Masségli, Fabien Matras, Sereine Mauborgne, Stéphane Mazars, Jean François Mbaye, Graziella Melchior, Ludovic Mendes, Thomas Mesnier, Marjolaine Meynier-Millefert, Monica Michel-Brassart, Thierry Michels, Patricia Mirallès, Jean-Michel Mis, Sandrine Mörch, Jean-Baptiste Moreau, Adrien Morenas, Cendra Motin, Naïma Moutchou, Cécile Muschotti, Mickaël Nogal, Claire O'Petit, Valérie Oppelt, Catherine Osson, Xavier Paluszkiwicz, Sophie Panonacle, Didier Paris, Zivka Park, Charlotte Parmentier-Lecocq, Hervé Pellois, Alain Perea, Patrice Perrot, Pierre Person, Anne-Laurence Petel, Bénédicte Pételle, Bénédicte Peyrol, Michèle Peyron, Damien Pichereau, Béatrice Piron, Claire Pitollat, Jean-Pierre Pont, Jean-François Portarrieu, Éric Poulliat, Natalia Pouzyreff, Florence Provendier, Bruno Questel, Cathy Racon-Bouzon, Pierre-Alain Raphan, Isabelle Rauch, Rémy Rebeyrotte, Hugues Renon, Cécile Rilhac, Véronique Riotton, Stéphanie Rist, Marie-Pierre Rixain, Mireille Robert, Laëtitia Romeiro Dias, Muriel Roques-Etienne ; Xavier Roseren, Laurianne Rossi, Gwendal Rouillard, Cédric Roussel, Thomas Rudigoz, François de Rugy, Pacôme Rupin, Laurent Saint-Martin, Laëtitia Saint-Paul, Nathalie Sarles, Jean-Bernard Sempastous, Olivier Serva, Marie Silin, Thierry Solère, Denis Sommer, Bertrand Sorre, Bruno Studer, Sira Sylla, Marie Tamarelle-Verhaeghe, Buon Tan, Liliana Tanguy, Sylvain Templier, Jean Terlier, Stéphane Testé, Vincent Thiébaud, Valérie Thomas, Alice Thourot, Huguette Tiegna, Jean-Louis Touraine, Alain Tourret, Élisabeth Toutut-Picard, Stéphane Travert, Nicole Trisse, Stéphane Trompille, Alexandra Valetta Ardisson, Laurence Vanceunebrock, Pierre Venteau,

Marie-Christine Verdier-Jouclas, Annie Vidal, Patrick Vignal, Corinne Vignon, Stéphane Vojetta, Guillaume Vuilletet, Hélène Zannier, Souad Zitouni, Jean-Marc Zulesi.

(2) M. Francis Chouat et Mmes Fiona Lazaar, Florence Morlighem.

(3) *Mesdames et Messieurs* : Erwan Balanant, Geraldine Bannier, Jean-Noël Barrot, Philippe Berta, Christophe Blanchet, Jean-Louis Bourlanges, David Corceiro, Michele Crouzet, Jean-Pierre Cubertafon, Marguerite Deprez-Audebert, Bruno Duvergé, Nadia Essayan, Isabelle Florennes, Bruno Fuchs, Maud Gatel, Luc Geismar, Perrine Goulet, Brahim Hammouche, Cyrille Isaac-Sibille, Elodie Jacquier-Laforge, Christophe Jerretie, Bruno Joncour, Sandrine Josso, Jean-Luc Lagleize, Fabien Lainé, Florence Lasserre, Philippe Latombe, Patrick Loiseau, Aude Luquet, Jean-Paul Mattei, Sophie Mette, Philippe Michel-Kleisbauer, Bruno Millienne, Jimmy Pahun, Frederic Petit, Maud Petit, Josy Poueyto, Richard Ramos, Sabine Thillaye, Frederique Tuffnell, Nicolas Turquois, Michele De Vaucouleurs, Laurence Vichnievsky, Sylvain Wasserman,

(4) *Mesdames et Messieurs* : Justine Benin, Vincent Bru, Laurent Garcia, Max Mathiasin.

(5) *Mesdames et Messieurs* : Olivier Becht, Pierre-Yves Bournazel, Annie Chapelier, Paul Christophe, M'jid El Guerrab, Christophe Euzet, Agnes Firmin Le Bodo, Thomas Gassilloud, Antoine Herth, Dimitri Houbon, Philippe Huppé, Loïc Kervran, Aina Kuric, Luc Lamirault, Jean-Charles Larssonneur, Vincent Ledoux, Patricia Lemoine, Alexandra Louis, Lise Magnier, Valerie Petit, Benoit Potterie.

(6) *Mesdames et Messieurs* : Edith Audibert, Valerie Bazin-Malgras, Philippe Benassaya, Jean-Yves Bony, Ian Boucard, Jean-Claude Bouchet, Fabrice Brun, Bernard Deflesselles, Fabien Di Filippo, Jean-Jacques Ferrara, Victor Habert-Dassault, Yves Hemedinger, Michel Herbillon, Mansour Kamardine, Constance Le Grip, David Lorion, Véronique Louwagie, Éric Pauget, Bernard Perrut, Bérengère Poletti, Didier Quentin, Alain Ramadier, Robin Reda, Frédéric Reiss, Robert Therry, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin, Stéphane Viry.

(7) Mme Nathalie Serre.

(8) *Mesdames et Messieurs* : Moetai Brotherson, Alain Bruneel, Marie-George Buffet, Andre Chassaigne, Pierre Dharréville, Jean-Paul Dufrègne, Elsa Faucillon, Sebastien Jumel, Manuela Kéclard-Mondésir, Karine Lebon, Jean-Paul Lecoq, Jean-Philippe Nilor, Stéphane Peu, Fabien Roussel.

(9) *Mesdames et Messieurs* : Thierry Benoit, Pascal Brindeau, Philippe Dunoyer, Philippe Gomès, Meyer Habib, Jean-Christophe Lagarde, Pierre Morel-A-L'huissier, Sophie Métadier, Christophe Naegelen, Nicole Sanquer, Valerie Six, Agnes Thill, Michel Zumkeller.

(10) *Mesdames et Messieurs* : Stéphanie Kerbarh, François-Michel Lambert.

(11) Mme Josette Manin.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, un récent rapport, « Pollution plastique : une bombe à retardement ? », fruit de l'audition de plus de 450 experts, détaille les causes et les conséquences de la pollution plastique, ainsi que les solutions pour y remédier. Il met notamment en évidence :

– que tous les plastiques ne contribuent pas à parts égales à la pollution et que celle-ci provient des fuites de ce matériau dans l'environnement sous différentes formes : dispersion de granulés de polymères vierges, microplastiques ajoutés intentionnellement aux produits cosmétiques et d'entretiens, usure des pneumatiques et des vêtements synthétiques ⁽¹⁾, macrodéchets plastiques perdus dans l'environnement à la suite de comportements inadaptés ou de systèmes de gestion présentant des fuites au niveau du tri, de la collecte ou du traitement des déchets, notamment lors des exportations vers les pays en voie de développement. Ces fuites concernent tous les pays et se traduisent par l'apparition d'une pollution planétaire diffuse alimentée par la fragmentation des plastiques présents dans l'environnement ;

– que la recherche scientifique est fortement mobilisée pour comprendre les conséquences des formes insidieuses et invisibles (micro et nanoplastiques) de la pollution sans pour autant produire, en raison de la variabilité des protocoles, la redondance des résultats et la convergence des conclusions indispensables à la levée des doutes et des incertitudes ;

– que si les politiques nationales mises en œuvre sont hétérogènes, l'Europe apparaît, dans le concert des nations, comme le leader mondial en matière de mobilisation contre la pollution plastique et que seule la prise de mesures harmonisées permettra de maîtriser et de réduire une pollution globale à l'échelle planétaire qui concerne autant les eaux, que l'air et les sols.

Aussi, une politique internationale, globale, cohérente et coordonnée doit voir le jour afin de réduire les effets néfastes des fuites de plastiques dans l'environnement.

(1) À chaque cycle de lavage des vêtements synthétiques des microfibrilles sont libérées. Elles se retrouvent ensuite piégées dans les boues des stations d'épuration. Les microfibrilles sont dispersées sur les sols, lors de l'épandage des boues, et peuvent alors rejoindre les cours d'eau, mobilisées par les pluies.

L'implication de la France dans le renforcement d'une telle politique internationale est cohérente avec ses ambitions politiques fortes en faveur de la lutte contre la pollution plastique, comme en témoigne les législations successives dont la plus récente est la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Forte de son corpus législatif et réglementaire, et en appui aux initiatives qui prennent d'ores et déjà formes au sein de sommets internationaux ⁽²⁾, la France peut ainsi fédérer une dynamique scientifique, technologique et sociétale auprès de ses voisins européens, méditerranéens et mondiaux ; dans une logique de coopération entre pays développés et en soutien aux pays en développement.

La présente résolution appelle ainsi la France à agir à trois échelles complémentaires :

– à l'échelle nationale, d'abord, en appelant à l'élaboration d'un plan national sur les plastiques visant à réunir et à faciliter les objectifs que la France s'est fixée en matière de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des déchets en plastique. Ce plan doit s'appuyer sur un inventaire ⁽³⁾ des matières plastiques mises sur le marché français et être décliné en mesures concrètes, contraignantes et incitatives. A l'instar de la stratégie nationale carbone adossée à des plans dédiés de réduction des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, ce plan national sur les plastiques déclinera, globalement et aux différentes échelles pertinentes, les efforts de réduction des fuites des polymères vers l'environnement. La dispersion dans les milieux des particules de plastique est aux eaux et aux sols ce que certaines émissions de CO₂ sont à l'atmosphère. Dans un cas, comme dans l'autre, il convient de lutter contre le déstockage puis la dispersion planétaire, sous différentes formes, de CO₂ d'origine fossile ;

– à l'échelle européenne, ensuite, en profitant de la dynamique de la nouvelle taxe européenne, assise sur des contributions nationales sur les déchets plastiques, pour initier une réflexion menant à un mécanisme harmonisé de soutien aux prix des résines recyclées face aux prix bas des résines vierges. A l'échelle européenne, encore, en militant pour une

(2) À l'instar de la plateforme mondiale contre la pollution plastique issue de la Commission européenne et du Programme des Nations Unies pour l'environnement lancée en 2018 ainsi que des déclarations au sein de la 5^{ème} Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement des 22 et 23 février 2021 favorables à l'élaboration d'un traité plastique. Ces initiatives récentes prolongent les résolutions précédentes de cette même assemblée relatives aux déchets marins et microplastiques d'une part et aux plastiques à usage unique d'autre part.

(3) Portant sur la qualité, l'évitabilité, la durée de vie, les risques de fuite vers l'environnement et la substituabilité des plastiques.

accélération de la modification de la liste des restrictions à l'annexe XVII du règlement REACH afin de tenir compte de l'avis de l'Agence européenne des produits chimiques visant à supprimer les microplastiques ajoutés intentionnellement et susceptibles d'être relargués dans l'environnement pendant leur usage. A l'échelle européenne, toujours, en soutenant l'intégration d'un paramètre microplastique dans le processus d'évaluation du bon état écologique de la directive cadre sur l'eau ;

– à l'échelle internationale, enfin, en positionnant la France comme fédératrice des initiatives portées par les pays du bassin méditerranéen, particulièrement touché ⁽⁴⁾ par la pollution plastique, et, à plus large échelle, en soutenant la participation active de la France à la création d'un groupe d'experts intergouvernemental sur la pollution plastique, à l'instar du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), chargé notamment d'harmoniser les recherches scientifiques. A l'échelle internationale, encore, en positionnant la France comme soutien actif aux initiatives défendant l'adoption d'un texte juridiquement contraignant ciblant la lutte contre la pollution plastique et intégrant notamment un volet relatif au contrôle des exportations des déchets plastiques.

Portée par la confiance dans la science et ses idéaux humanistes, contrainte par la nature et l'action de l'Homme, cette résolution porte en elle ce qui fait la République Française : un projet universaliste fédérateur au service du bien commun, celui de la protection de notre planète et en particulier de nos océans.

(4) La Méditerranée est soumise à une concentration en plastiques équivalente à celle des gyres océaniques.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Vu la Charte de l'environnement de 2004, composante du bloc de constitutionnalité depuis la révision constitutionnelle de 2005,
- ⑤ Vu l'accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015,
- ⑥ Vu la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets adoptée le 13 novembre 1972 et notamment son protocole du 7 novembre 1996,
- ⑦ Vu la convention pour la prévention de la pollution marine par les navires adoptée le 2 novembre 1973 et notamment son annexe V,
- ⑧ Vu la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages,
- ⑨ Vu la directive 2019/904/UE du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique,
- ⑩ Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- ⑪ Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- ⑫ Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales entre le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable,
- ⑬ Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,
- ⑭ Vu la résolution sur les sciences et le progrès dans la République, adoptée par l'Assemblée nationale le 21 février 2017,

- ⑮ Considérant les impacts connus de la pollution plastique sur les eaux, les sols, l'air, la biodiversité et les hommes,
- ⑯ Reconnaissant les avantages de l'utilisation de certains plastiques comparativement à d'autres matériaux en matière de réduction de l'empreinte humaine sur l'environnement en l'état actuel des connaissances scientifiques,
- ⑰ Considérant les dix-sept Objectifs de développement durable adoptés par les États membres de l'Organisation des Nations unies en 2015,
- ⑱ Considérant les résolutions « Lutter contre la pollution par les produits en plastique à usage unique » et « Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin » adoptées par la 4^e Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement de 2019,
- ⑲ Considérant les déclarations au sein de la 5^{ème} Assemblée des Nations unies pour l'environnement des 22 et 23 février 2021 favorables à l'élaboration d'un traité plastique,
- ㉑ Considérant que la France, héritière d'une longue tradition scientifique, rationaliste et de la philosophie des Lumières, s'efforce de mettre le progrès et la science au service de l'Humanité,
- ㉒ Considérant que la France, forte de ses territoires ultra-marins, dispose de la première zone économique exclusive du monde,
- ㉓ Considérant les engagements concrets de la France en matière de lutte contre la pollution plastique et traduite dans sa législation,
- ㉔ Considérant que l'action isolée de la France ne peut à elle seule résoudre les impacts de la pollution plastique sur le globe,
- ㉕ Considérant l'influence reconnue de la diplomatie française pour entraîner les autres nations à agir au service du bien commun,
- ㉖ Considérant l'opportunité qu'offre à la France la présidence de l'Union Européenne en 2022 pour porter auprès de ses partenaires européens et mondiaux les sujets qui lui sont essentiels,
- ㉗ Considérant les préconisations du rapport « Pollution plastique : une bombe à retardement ? » fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques,
- ㉘ L'Assemblée nationale :

- ②⑧ 1° Appelle le gouvernement français à envisager un plan national sur les plastiques décliné par des mesures concrètes, contraignantes et incitatives, à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution plastique, sur la base d'un inventaire des matières plastiques mises sur le marché français ;
- ②⑨ 2° Invite la France à œuvrer à l'établissement, à l'échelle européenne, d'un mécanisme financier de soutien au prix des plastiques recyclés en réponse aux prix bas des résines vierges et en cohérence avec la stratégie européenne d'économie circulaire et la taxe relative aux déchets plastiques ;
- ③⑩ 3° Appelle la France à appuyer l'extension de la liste des restrictions du règlement REACH aux microplastiques ajoutés intentionnellement;
- ③⑪ 4° Incite la France à œuvrer auprès de ses partenaires européens à l'intégration d'un paramètre microplastique dans le processus d'évaluation du bon état écologique de la directive cadre sur l'eau ;
- ③⑫ 5° Invite la France à fédérer l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée afin d'accélérer les initiatives politiques pour la mise en place d'un plan d'action ambitieux permettant de réduire significativement les flux de matières plastiques déversées dans cette mer fermée depuis les zones côtières et par l'intermédiaire des fleuves qui s'y jettent ;
- ③⑬ 6° Souhaite que la France œuvre à la mutualisation à l'échelle internationale des recherches scientifiques relatives aux pollutions plastiques au moyen de la création d'un groupe d'experts intergouvernemental sur la pollution plastique, équivalent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;
- ③⑭ 7° Invite la France à relayer, amplifier et enrichir les initiatives pour l'établissement d'un cadre juridique international contraignant permettant de limiter la pollution plastique, et comprenant notamment un volet relatif au renforcement de la réduction des transferts internationaux de déchets en plastique.

